

COMPTE-RENDU

Commission Locale de l'Eau

PROJET / N° PROJET

Elaboration du SAGE du bassin du Thérain / 240609

MAITRE D'OUVRAGE

SIVT

LIEU / DATE DE REUNION

Bresles - Siège du SIVT / le 7 octobre 2026

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte-rendu n°5 / Adèle Salles / 7 octobre 2026

PRESENCES ET DIFFUSION

Structure	Représentant	Présent	Diffusion
Collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux			
SIVT	DE L'HAMAIDE Christophe (Président) <i>Pouvoir de Philippe VAN WALLEGHEM</i>	X	X
Conseil Régional Hauts de France	LAMARQUE Emmanuelle	Excusée	X
Conseil Régional de Normandie	MORIN Hervé		X
Conseil Départemental de l'Oise (CD60)	BORGEO Martine	Excusée	X
Conseil Départemental de Seine-Maritime	BELLANGER Bertrand		X
Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)	PALANDRE Grégory	X	X
	MATURA Yannick	Excusé	X
	CANDILLON Catherine <i>Pouvoir de Martine BORGEO</i>	X	X
	PAILLART Jean-Charles <i>Pouvoir de Yannick MATURA</i>	X	X
	VAN WALLEGHEM Philippe		X
	CARMINATI Johnny <i>Pouvoir de Jean-Michel DUDA</i>	X	X
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	GALLIEGUE Raymond	X	X
Communauté de Communes Thelloise (CCT)	GAUVIN Christelle	X	X
	CONDAL Valentin	X	X
Communauté de Communes de la Picardie Verte (CCPV)	CORDIER Franck <i>Pouvoir de Laurent GUYARD</i>	X	X
	BIZET Franciane (pouvoir à Frédéric LANGLOIS)	Excusée	X
	INGLARD Laurent (pouvoir à Audrey MASURE)	Excusé	X
Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB)	DUDA Jean-Michel	Excusé	X
Communauté de communes du Clermontois	GUYARD Laurent	Excusé	X
Communauté de Communes de l'Oise Picarde (CCOP)	DEVAUX Arlette	X	X
Communauté de Communes des Sablons (CCS)	LOGEAY Philippe		X
Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R)	BUQUET Jean-Manuel	Excusé	X
Entente Oise Aisne	SEIMBILLE Gérard	X	X
Collège des représentants des usagers, des organisations professionnelles et des associations			



SCE

Aménagement
& environnement

Structure	Représentant	Présent	Diffusion
Chambre d'Agriculture de l'Oise	M. Smessaert (pouvoir à Nelly ZAGHDOUDI)	Excusé	X
Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise	CHOUVET Eric (pouvoir à Vincent SAMAIN)	Excusé	X
Fédération des Associations de Pêche et Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)	CASTRO Mathilde	X	X
Regroupement des Organisations de Sauvetage de l'Oise (ROSO)	M. DUBERT	X	X
Centre National de la Propriété Forestière	M. HIGUET		X
Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts de France	M. DAS GRACAS	Excusé	X
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise (FDC60)	CASTAING Manon	X	X
Association « Bio en Hauts de France »	BEAUDOIN Amaury	X	X
VEOLIA	DUQUESNE Éric		X
Association CLCV			X
UNILASALLE	ARMAND Romain <i>Pouvoir de M. DAS GRACAS</i>	X	X
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics			
Coordinateur de bassin « Seine-Normandie »	M. le Préfet	Excusé	X
Préfecture de Seine-Maritime	Mme. LUCOT Avril	Excusée	X
Secrétaire général	M. LIME		
Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)	Mme DUFLOS <i>Pouvoir de la DREAL Normandie</i>	X	X
Délégué Inter-Service de l'Eau et de la Nature en Seine Maritime			X
Délégué Inter-Service de l'Eau et de la Nature de l'Oise	DAVION Hervé, GRESSIER Isabelle <i>Pouvoir du préfet</i>	X	X
DREAL de Hauts de France	LEGUAY Laurent	X	X
DREAL de Normandie	Mme MACE	Excusée	X
Agence Régionale de Santé			X
Office Français de la Biodiversité (OFB)			X
Autres			
SIVT	COLLINET Denis	X	X
SIVT	FOURNIEZ Marie	X	X
SCE	SALLES Adèle	X	X

L'ordre du jour de la Commission Locale de l'Eau est rappelé :

- élection du président de la CLE, de ses vice-présidents,
- présentation synthétique des avis rendus par la CLE depuis octobre 2025,
- point sur l'avancée du Programme d'Etudes Préalable à l'échelle du Bassin Versant du Thérain (préalable à la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations),
- rappel des enjeux identifiés dans le diagnostic du SAGE validé en septembre 2025 et présentation de la méthode pour les phases ultérieures de scénario tendanciel et débats prospectifs

Pour information, est joint au présent compte-rendu le guide de présentation de l'outil SAGE.

ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. DE L'HAMAIDE est élu président de la CLE par le collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Mme Gauvin est élue première vice-présidente et M. CORDIER second vice-président.

AVIS RENDUS PAR LA CLE

L'animatrice du SAGE présente les différents avis rendus par la CLE depuis octobre 2025. La plupart des avis défavorables rendus sont liés à une insuffisance de données sur la gestion des eaux pluviales.

Il est indiqué que la nature des dossiers transmis à la CLE pour avis sont différents selon les départements : sur la Seine-Maritime, les services instructeurs ont fait le choix d'aller au-delà des exigences réglementaires de consultation de la CLE, allant jusqu'à transmettre les déclarations préalables de travaux des particuliers.

Il est rappelé que réglementairement, la CLE doit être notamment consultée pour avis dans le cadre de demande d'autorisation environnementale portant sur un projet relevant des IOTA ou pour certains travaux de recherche et d'exploitation des substances de mines, des gîtes géothermiques et des substances de carrières contenues dans les fonds marins du domaine public, sur le plateau continental, et dans la zone économique exclusive. Cette consultation pour avis n'est, par exemple, pas prévue par la loi pour les ICPE.

A noter que ces avis sont consultatifs. Réglementairement, ils ne lient pas les autorités administratives. Pour autant, dans la pratique, ces derniers sont regardés attentivement par les services instructeurs.

La question du suivi des avis rendus par le SIVT et de leur prise en compte dans les décisions finales a été soulevée. En effet, le SIVT n'a pas nécessairement connaissance des suites données aux dossiers après transmission de son avis, notamment au cours de la phase d'instruction.

Afin de suivre la prise en compte de ces avis, il est proposé de consulter les arrêtés pris par la DDT afin de vérifier les suites données aux dossiers et la manière dont les avis du SIVT ont été pris en compte. Le SIVT peut également être destinataire de demandes de compléments formulées dans le cadre de l'instruction, ce qui peut permettre de suivre, le cas échéant, l'évolution des dossiers.

Il est demandé si ces avis peuvent être diffusés aux membres de la CLE. Le président de la CLE répond favorablement à cette demande.

PROGRAMME D'ETUDES PREALABLE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DU THERAIN

Le SIVT s'est engagé dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations. La première étape du dispositif est en cours : le Programme d'Etudes Préalables. L'animatrice SAGE indique que la CLE sera l'organe qui pilotera son avancement.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC DU SAGE ET PRESENTATION DE LA METHODE POUR LES PHASES ULTERIEURES DE SCENARIO TENDANCIEL ET DEBATS PROSPECTIFS

Une présentation synthétique des éléments du diagnostic est réalisée.

Concernant les enjeux qualité de l'eau, la présentation jointe au présent compte-rendu indique un déclassement de la masse d'eau souterraine du Pays de Bray sur l'ammonium. A noter que ce déclassement est en grande partie lié aux caractéristiques géochimiques naturelles de l'aquifère : les conditions réductrices présentes dans certaines formations favorisant la réduction des nitrates en ammonium. A noter que les nitrates sont essentiellement d'origine diffuses (lessivage des sols agricoles). Il est demandé à quoi peut être lié la présence d'ammonium dans les cours d'eau : les altérations liées à l'ammonium sont principalement associées à des pollutions ponctuelles. En effet, dans un milieu correctement oxygéné, l'ammonium est rapidement transformé en nitrates par le processus de nitrification. Ainsi, la présence d'ammonium à des teneurs élevées dans les cours d'eau traduit généralement l'existence de rejets récents (notamment issus de l'assainissement domestique ou industriel, voire, plus ponctuellement, de fuites ou de rejets provenant du stockage d'effluents agricoles) et localisés près du point de suivi. Ces apports sont susceptibles d'être aggravés par une faible oxygénation du milieu, qui limite la capacité du cours d'eau à transformer l'ammonium en nitrates.

Sur le volet rareté de la ressource, la pertinence de créer des retenues collinaires pour répondre au manque d'eau qui a pu être observée cet été est interrogée. Si ces retenues collinaires peuvent constituer une solution complémentaire pour répondre localement aux situations de déficit en eau observées en période estivale, elles ne peuvent toutefois être envisagées comme une réponse unique au manque d'eau et doivent s'inscrire dans une réflexion plus globale sur la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant.

Ces réflexions doivent notamment intégrer les actions visant à restaurer les fonctions « éponge » des sols et des paysages — désimperméabilisation, restauration des zones humides, ralentissement des écoulements — afin de favoriser le stockage naturel de l'eau. La pertinence de ces retenues doit également être appréciée au regard de la qualité des eaux interceptées, leur mobilisation pouvant présenter un intérêt limité si elle conduit à stocker une ressource dégradée ou chargée en polluants.

Concernant les diapositives relatives aux risques d'inondation, il est fait remarquer que les carrières sont soumises aux procédures ICPE : leurs impacts sur les enjeux liés à l'eau et notamment sur les risques d'inondation sont encadrés et des obligations de remise en état après exploitation sont imposées. Le constat d'endiguement et de réduction des champs d'expansion des crues concerne effectivement les installations plus anciennes.

Par ailleurs, il est précisé que l'intervention du SIVT pour lutter contre le ruissellement et l'érosion ne concerne pas uniquement la communauté de communes du Pays de Bray (étude lancée au 1^{er} septembre 2026 sur les sources de l'Avelon et travaux réalisés sur Blacourt et Villers-Saint-Barthélémy). Elle s'étend également aux communautés de communes :

- de la Picardie verte : étude de 1500 ha sur le bassin versant du ru de l'Herboval et travaux réalisés sur Escames et Gaudechart, en cours sur Songeons et Saint-Omer-en-Chaussée
- des 4 rivières : lancement d'une étude le 1^{er} septembre 2026 sur les sources du Thérain
- de la Thelloise : lancement d'une étude le 1^{er} octobre 2026 sur les communes de la Thelloise dans le bassin versant du Thérain

Depuis le diagnostic validé en septembre 2025, le SIVT s'est engagé dans une démarche Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Le Programme d'Études Préalables est en cours d'élaboration.

Les débats prospectifs qui suivront le scénario tendanciel permettront d'identifier différentes alternatives pour atteindre des objectifs souhaités par la CLE. Pour chaque enjeu, la Commission Locale de l'Eau choisira au sein de ces différentes alternatives les mesures qu'elle souhaite retenir pour fonder sa stratégie.

La co-construction de ces alternatives sera réalisée lors des commissions de novembre : 4 novembre pour la qualité, 17 novembre pour le volet quantité et 26 novembre pour le volet milieux. L'ensemble de ces commissions se dérouleront en matinée.

DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INTEGRER LE BUREAU DE LA CLE

La chambre d'agriculture souhaite intégrer le bureau de la CLE. Cette demande est entendue par la CLE. Afin de maintenir un nombre raisonnable de membres au sein du bureau, il est proposé d'ajouter la chambre d'agriculture à la composition actuelle, sans autre modification. Cette nouvelle composition sera soumise au vote lors de la prochaine réunion de la CLE et fera l'objet d'une modification du règlement intérieur.

Copie certifié conforme
Bresles le 12 octobre 2026

Le Président,


Christophe DELHAMAIDE